

INDEX ANALYTIQUE

- A -

Accord définitif Nisga'a

Affranchissement des Autochtones de la *Loi sur les Indiens*, 73

Droit à l'autonomie gouvernementale des Autochtones, 73

Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), 209, 212-217

Absence d'institutions de mise en œuvre, 214

Accords bilatéraux, 217

Application, 212

Consensualisme, 212, 214

Finalité, 215

Réceptacle procédural, 215

Résolution des conflits par arbitrage, 212, 214, 215

– Clauses contractuelles, 215, 216

– Interprétations divergentes de l'Accord, 216, 217

Résolution des conflits par la diplomatie, 214, 217

Accords de Charlottetown

Réconciliation manquée, 55, 56

Voir aussi **Commission nationale sur l'avenir du Québec, Référendum pancanadien**

Accords du Lac Meech

Encadrement du pouvoir de dépenser du Parlement fédéral, 55

Réconciliation manquée

– Atteinte au principe de l'égalité des provinces, 55

– Opposition de Terre-Neuve et du Manitoba, 55

Reconnaissance du caractère distinct du Québec, 55

Accords signés sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), 209- 211, 217

Consensualisme, 212

Réceptacle procédural, 215

Résolution des conflits par arbitrage, 212

Acte constitutionnel de 1791,
21, 27-29Amendement de l'Acte de
Québec de 1774, 26Division en deux provinces,
27

Question linguistique, 167

Système parlementaire
partiel, 27

– Conseil législatif, 27

– Gouverneur général, 27

Voir aussi **Bas-Canada, Haut-Canada****Acte constitutionnel de 1982***Voir Loi constitutionnelle de 1982***Acte d'Union de 1840,** 21, 29,
30, 32Centralité du pouvoir royal,
30Création de la Province du
Canada, 29

– Assemblée unique, 30

– Canada-Est, 30

– Canada-Ouest, 30

– Conseil législatif unique,
30Députation des francophones
à la parité, 30Gouvernement responsable,
30

Question linguistique

– Anglais, langue officielle,
167– Interdiction de l'usage du
français• Administration
publique, 30

• Législation, 30

Principe de la responsabilité
ministérielle, 30**Acte de l'Amérique du Nord
britannique***Voir Loi constitutionnelle de 1867***Acte de Québec de 1774,**
18-27, 30, 254Application de la common
law de droit public

– Droit administratif, 21

– Droit criminel, 19, 21

Bijuridisme, 30, 223

Liberté illimitée de tester, 19

Mixité du système juridique,
19Pouvoir de taxation de
Westminster, 18, 19Réintroduction du droit civil,
18, 21, 151, 183– Abolition du Serment du
test en matière
religieuse, 18– Appel au Conseil privé de
Londres, 18

– Droit seigneurial, 18

Amérindiens*Voir Autochtones*

Amicus curiæ

- Affranchissement du cadre privé du litige, 107, 108
- Définition, 106, 107
- Instances arbitrales, 107
- Matière familiale, 107
- Procédure de renvoi, 107, 108
- Tribunaux internationaux, 107

Autochtones, 64-73

- Aspiration à l'égalité, 73
- Charte de la langue française*, 170
- Crise d'Oka
 - Commission Erasmus-Dussault, 71, 72
- Difficultés de coexistence, 65
- Disparités de traitement, 67, 68
- Droits constitutionnels, 68-70
 - Accommodement, 70
 - Consultation en matière gouvernementale, 70
 - Droits ancestraux, 68
 - Droits issus de traités, 68, 69
 - Ententes, 70
 - Intérêt collectif, 70, 71
 - Responsabilité fiduciaire de la couronne, 70
- Exclusion des négociations entourant la *Loi constitutionnelle de 1867*
 - Compétence exclusive du Parlement fédéral, 66

- Politique d'assimilation, 66
 - Québec, 67
- Politique de coopération, 73
- Période coloniale
 - Absence de cession des terres lors du *Traité de Paris de 1763*, 65
 - Subordination et dépendance, 73
 - Usurpation de souveraineté sur les terres, 65, 66
- Période précoloniale
 - Nations distinctes, 65
 - Systèmes juridiques de tradition écrite, 65
- Présence aux négociations des Accords de Charlottetown, 55
- Souveraineté résiduaire, 73
- Statut minoritaire au sein de la majorité francophone, 64
- Traités de cession de terres
 - Création de réserves, 66
 - Droit de pêche et de chasse, 66, 67
- Traités « modernes », 73

Voir aussi **Accord définitif Nisga'a, Convention de la Baie-James et du Nord québécois, Déclaration de Calgary, Loi sur les Indiens**

Autonomie du Canada

- Détachement progressif de Londres, 41-43
- Voir aussi* **Déclaration de Balfour, Loi constitutionnelle**

de 1867, Loi constitutionnelle de 1982, Statut de Westminster de 1931

Avocat, 122-126

Actes permis, 124

Avocat étranger

– *Entente Québec-France sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*, 123, 209,

– Examen de déontologie, 123, 209

Champs de pratique, 125, 126

Code de déontologie, 123

Conseiller en loi, 124

Formation, 123

Inscription au Tableau de l'Ordre des avocats, 124

Juriste traditionnel, 122

Membre du Barreau du Québec, 123

Types de pratique

– Hyperspécialisation, 125, 126

– Plaideur, 124, 125

Voir aussi **Ordre professionnel**

- B -

Bas-Canada, 27

Chambre d'assemblée élue, 27

Conseil exécutif, 27

Démographie, 167

Voir aussi **Droit civil, Loi de la judicature**

Bijuridisme, 222, 224, 255, 256

Coexistence du droit civil et de la common law, 223

Cour suprême, 235

Dichotomie droit québécois/droit canadien, 223

Exclusion du droit autochtone, 223

Imprécision, 223

Tribunaux québécois, 235

- C -

Canada

Champion des chartes de droits et libertés, 161

Économie de marché, 209

Multiculturalisme, 65, 258

Voir aussi **Autonomie du Canada, Coopération et développement international, Participation à l'ordre international**

Charte canadienne des droits et libertés, 50, 52, 101, 102, 161-167, 254, 256, 257

Application à l'action de l'État, 161, 162

Contenu

– Droits de première et deuxième générations, 162, 163

- Contrôle de constitutionnalité, 89, 160, 249-251
- Clause dérogatoire, 164-166
 - Test de raisonabilité de l'arrêt *Oakes*, 163, 164, 175, 177, 250
- Débat de société
- Équilibre des pouvoirs, 166
 - Techniques interprétatives de la Cour suprême, 166
- Effet structurant, 165
- Voir aussi* **Clause dérogatoire, Convention européenne des droits de l'homme, Déclaration canadienne des droits, Déclaration universelle des droits de l'homme, Loi canadienne sur les droits de la personne, Pacte relatif aux droits civils et politiques, Question linguistique, Redéfinition de la famille**
- Charte de la langue française**
- Amendement
- Affichage à prédominance francophone, 172, 173
- Inconstitutionnalité
- Accès restreint à l'école anglaise, 169-171
 - Usage exclusif dans l'affichage commercial, 169, 172
 - Usage exclusif dans la publicité, 169, 172
- Langue de la justice et de l'enseignement, 170
- Langue du commerce, 170, 172
- Programme de francisation des entreprises, 169
- Charte des droits et libertés de la personne**, 98-100, 161
- Action en responsabilité civile, 105
- Champ d'application, 101, 102
- Rapports privés, 104, 105, 198
- Voir aussi* **Domages exemplaires, Tribunal des droits de la personne**
- Clause dérogatoire**
- Charte de la langue française*, 172
- Contexte politique, 164
- Équilibre des relations fédéral-provinciales, 165
- Mécanisme politique, 164
- Utilisation rare, 166
- Clause nonobstant**
- Voir* **Clause dérogatoire**
- Code civil des Français**, 192, 235, 237
- Abandon de la structure féodale, 9, 183
- Centralité du contrat, 183, 186

Reprise des éléments de la
Coutume de Paris, 9, 183
Structure, 195

Code civil du Bas-Canada, 21, 30, 184-187

Contenu
– Autorité du père de famille, 186
– Centralité du contrat, 186
– Laissez-faire économique, 186
Condensation du droit en vigueur, 185
Jurisprudence réfractaire, 186-187
Mixité, 186
Objectifs, 184
– Systématisation et unification des sources de droit, 185, 188
– Tradition civiliste en anglais, 184, 185
Renforcement du sentiment identitaire, 187

Code civil du Québec, 193-199, 235-237, 258, 259

Adoption, 226
– Rapport sur le Code civil, 194
– Remplacement du *Code civil du Bas-Canada*, 194
Articles « définitions », 197
Articles décoratifs, 198
Articles « ponts », 197, 198, 242
Centralité, 195, 238

Contenu, 195
Droit commun supplétif, 195
Équilibre entre pouvoirs législatif et judiciaire, 196
Mariage avec la *Charte des droits et libertés de la personne*, 198
Métaphore du jardin, 196, 197
Principes, 196
– Abus de droit, 197, 237
– Bonne foi, 197, 237
– Ordre public, 195, 197
– Responsabilité civile, 197
– Trouble de voisinage, 197, 237
Structure, 195

Voir aussi **Droit comparé (Espace identitaire)**

Code Napoléon

Voir **Code civil des Français**

Commission nationale sur l'avenir du Québec

Déclaration unilatérale de souveraineté, 57
Renvoi à la Cour supérieure, 57
– Menace aux droits et libertés fondamentaux, 57

Common law

Common law canadienne, 3
Distinction (*distinguishing*), 154, 155

- Droit créé par les juges
(*judge made law*), 20, 134, 153
- Droit des autres provinces, 21
- Droit du Haut-Canada, 21
- Droit public québécois, 21
- Évolution linéaire, 21
- Flexibilité, 154
- Infléchissement par la législation canadienne et québécoise, 21, 152, 153
- Mentalité du droit canadien, 254
- Raisonnement inductif, 114, 152
- Étude de cas (*casebooks*), 20
- Règle du précédent (*stare decisis*), 139-153-155
- Commonwealth des Nations**, 42, 203, 254
- Absence d'instances consultatives, 207
- Autonomie des membres, 204, 205
- Déclaration de Harare
- Caractère volontaire de l'union, 204
- Octroi de bourses d'études supérieures, 205
- Valeurs partagées, 204
- Compétence résiduelle de la Reine**
- Situations d'urgence, 40
- Situations exceptionnelles, 40
- Théorie des dimensions nationales, 40
- Compétences flottantes**
- Voir* **Compétence résiduelle de la Reine, Pouvoir déclaratoire du Parlement fédéral, Pouvoir de dépenser du Parlement fédéral, Pouvoir de désaveu et de réserve du gouverneur général**
- Confédération canadienne de 1867**, 7, 30, 31
- Objectifs
- Menace d'annexion américaine, 32
- Préservation de la diversité des peuples, 32
- Voir aussi* **Loi constitutionnelle de 1867**
- Conquête**, 1, 7, 10, 12-18, 33
- Absence de suppression de la Coutume de Paris, 15, 16
- Sauf intervention royale, 15, 19
- Politique d'intégration progressive du peuple conquis, 17
- Rapports entre la loi applicable et la pratique judiciaire, 16, 17
- Régime militaire (1760-1764), 16
- Serment du test, 17, 18
- Statut minoritaire des francophones, 167

- Stratégie d'assimilation, 17
- Assouplissement, 18
 - Obstacles, 17
- Voir aussi* **Ordonnance du 17 septembre 1764, Proclamation royale de 1763, Rapport Durham, Traité de Paris**
- Constitution canadienne de 1867**
- Voir* **Loi constitutionnelle de 1867**
- Contrôle de constitutionnalité**
- Voir* **Contrôle judiciaire, Charte canadienne des droits et libertés, Organisation judiciaire et rôle des tribunaux, Partage des compétences**
- Contrôle judiciaire, 156-161**
- Application aux tribunaux spécialisés, 158, 159
 - Certiorari*, 157
 - Critères, 159
 - Contrôle de constitutionnalité, 160, 161
 - Mandamus*, 157, 158
 - Norme plurielle de contrôle, 157, 159, 160
 - Primauté du droit, 159, 160
 - Quo warranto*, 157, 158
 - Subordination du pouvoir exécutif, 156, 157
- Convention de la Baie-James et du Nord québécois**
- Autonomie politique et administrative des Autochtones, 73
 - Régime de gestion des terres, 73
- Convention européenne des droits de l'homme**, 161, 162
- Convention interaméricaine des droits de l'homme**, 219
- Coopération et développement international**
- Cour pénale internationale, 220
 - Nations Unies, 219
- Cour d'appel**, 82, 93, 94
- Appel de tout jugement
 - De plein droit, 105, 106
 - Sur autorisation, 105, 106
 - Compétence *ratione materiæ*, 78
- Cour du Québec**, 82, 93, 94
- Chambres, 96
 - Compétence *ratione materiæ* éclatée, 96
 - Composition, 97
 - Création, 95
 - Division des petites créances, 96

- Première instance, 96
- Territoires autochtones, 97
- Tribunaux spécialisés de première instance
- Compétence exclusive, 97
 - Régie du logement, 97
 - Tribunal des droits de la personne, 97
- Cour supérieure**, 93, 94
- Centralité, 254, 255
- Compétence *ratione materix*, 78, 95
- Composition, 95
- Dimension fédérale
- Nomination des juges par le gouverneur général, 77
- Pouvoir de surveillance et de réforme, 156
- Common law, 95
 - Exclusion de la Cour d'appel, 95, 156
- Première instance, 95, 156
- Tribunal de droit commun, 95, 156
- Cour suprême**, 83-93
- Appel
- De plein droit, 84, 86
 - Sur autorisation, 84, 86
- Centralité, 84, 255
- Compétence *ratione materix*, 83
- Composition, 84
- Cour suprême américaine, 83, 88
- Création par le Parlement fédéral, 84
- Diffusion d'une common law homogène, 234
 - Maintien des appels au Conseil privé de Londres, 85, 234
- Dialectique common law/droit civil, 233-235, 248
- Américanisation du droit, 248-251
- Gardienne de la Constitution, 88
- Conformité des lois, 88
 - Imposition d'une sanction, 88-90
 - Sanction *ad hoc*, 90, 91
- Mise en œuvre de la *Charte canadienne des droits et libertés*, 89
- Partage des compétences, 89
- Pouvoirs, 85
- Voir aussi Renvoi*
- Coutume de Paris**, 8, 15, 19, 192
- Codification (1510), 9
- Contenu
- Droit des biens, 9
 - Droit successoral, 9
 - Régime seigneurial, 9
- Crise d'octobre de 1970**
- Compétence résiduelle de la Reine
- *Loi sur les mesures de guerre*, 47

- D -

Déclaration canadienne des droits, 161

Déclaration de Balfour, 203
Parité constitutionnelle des dominions, 41, 42

Déclaration de Calgary

Caractère unique de la société québécoise, 61

Caractère unique des peuples autochtones, 61

Principe de l'égalité des provinces, 61

Déclaration universelle des droits de l'homme, 162

Définition

Amicus curiæ, 106, 107

Renvoi, 91, 92

Doctrine civiliste, 184, 185, 187-194

Adaptation, 188, 191

– Pierre-Basile Mignault, 1189, 190

Affirmation, 191-194

– Banques de données, 193

– Droit commercial, 191, 192

– Méthode comparative, 191

– Pragmatisme éthico-social, 192

Imitation des traités de droit français, 188

Dommages exemplaires

Voir **Emprunts législatifs**

Droit administratif

Voir **Droit public**

Droit civil, 2, 256

Déférence du juge envers le législateur, 134

Droit du Bas-Canada, 21

Évolution avec soubresauts, 21

Raisonnement déductif, 109, 114, 152, 194

– Principes et règles contenus dans un code

Rigidité, 154

Droit comparé, 3

Axe horizontal

– Coexistence de la common law avec le droit civil, 222

Axe vertical

– Rapports fédéral-provincial, 222

Dimension historique, 221, 222

Espace identitaire, 235-237

Méthode, 225, 226

Source du droit, 237, 238

– Jurisprudence de la Cour suprême, 246

• Cour suprême américaine, 247, 248

– Jurisprudence des tribunaux d'appel, 245, 246

Voir aussi **Bijuridisme, Cour suprême (Dialectique common law/droit civil), Emprunts législatifs,**

- Harmonisation des législations, Mixité, Transystémisme**
- *Code civil du Québec*, 238, 242
 - Common law, 240, 241
 - Fonction de dissuasion et de punition, 241, 242
 - Exonération pour risque de développement, 238-240
- Droit coutumier**
Voir Coutume de Paris
- Droit privé**
Voir Droit civil
- Droit public**
- Disciplines, 151
 - Évolution linéaire, 3, 151
 - Intervention des tribunaux supérieurs
 - Pouvoir de contrôle et de surveillance par la Cour supérieure, 156
 - Mixité « compartimentée », 152
 - Prévalence de la common law, 151-156, 256
 - Façonnement par le droit provincial, 151
- Voir aussi Contrôle judiciaire, Cour supérieure, Charte canadienne des droits et libertés*
- E -
- Emprunts législatifs**, 238-245
- Dommages exemplaires
 - Américanisation du droit, 241
 - *Charte des droits et libertés de la personne*, 238, 242, 243
- Ère duplessiste**, 41, 43-45
- Centralité de l'Église catholique
 - Éducation et santé, 43
 - Défense des intérêts provinciaux, 43
 - « Grande noirceur »
 - Anticommunisme et anti-syndicalisme, 43
 - Loi du cadenas, 45
- Esthétique des jugements**, 109-119
- Dissidence, 119
 - Avantages, 115-118
 - Cour suprême, 118
 - Effritement de l'autorité du jugement, 116
 - Érosion de l'unité institutionnelle, 116
 - Esprit, 112
 - Volonté des juges d'être compris, 113
 - Hierarchie des sources de droit, 109-110
 - Mixité, 114
 - Style, 109
 - Rôle du juge, 2, 114, 115

Structure

- Dénominateurs communs, 112
- Doctrine, 111, 114
- Multiplicité des sources de droit, 111-113
- Récupération des précédents jurisprudentiels, 109, 110, 114

- F -**Fédéralisme**, 31, 35, 39, 254

- Organisation judiciaire, 82, 83
- Plan de renouveau, 48

Formule d'amendement

- Procédure, 53, 54
- Procédure renforcée, 53, 54

Formule de Vancouver

Voir **Formule d'amendement**

- H -**Harmonisation des législations**, 226-233

- Bijuridisme en action, 226, 229
- Difficultés, 227-229
- Droit provincial supplétif, 230, 231

Voir aussi **Loi d'harmonisation n° 1**, **Loi d'harmonisation n° 2**, **Loi d'interprétation**

Haut-Canada, 27

- Chambre d'assemblée élue, 27
- Conseil exécutif, 27
- Démographie, 167

Voir aussi **Common law**

Hybridation

Voir **Mixité**

- I -**Intervenant au litige**

- Amicus curiæ*, 106
- Élargissement de la notion d'intérêt pour agir, 106, 108
- Groupement de demandeurs, 106

Voir aussi **Recours collectif**

- L -**Loi « 101 »**

Voir **Charte de la langue française**

Loi canadienne sur les droits de la personne, 161**Loi constitutionnelle de 1867**, 32-34, 255

- Admission de nouvelles provinces et territoires, 34
- Centralité du pouvoir fédéral, 33

- Cour générale d'appel
- Subordination au Conseil privé de Londres, 84, 85
- Dominion* doté d'une constitution, 33
- Contexte
- Fruit de négociations, 32
- Interprétation par la Cour suprême, 35
- Organisation des tribunaux, 78
- Compétence provinciale, 77
 - Tribunaux à dimension fédérale, 77
- Politique internationale réservée à Londres, 33
- Question linguistique, 167
- Relations internationales
- Compétence fédérale, 207
- Responsabilité fiduciaire de la couronne envers les Autochtones, 70
- Souveraineté provinciale en certaines matières, 33
- Voir aussi* **Fédéralisme, Organisation judiciaire et rôle des tribunaux, Parlement fédéral, Partage des compétences**
- Loi constitutionnelle de 1982***, 31, 48-54
- Absence d'accord du Québec, 50
 - Renvoi du Québec à la Cour suprême, 51, 52
- Adoption d'une charte des droits et libertés, 31, 48-50
- Contexte judiciaire, 49-52
- Acquiescement de Londres, 50
 - Conférence constitutionnelle, 50
 - Renvoi du Québec, du Manitoba et de Terre-Neuve à la Cour suprême, 49, 50
- Formule d'amendement à la Constitution, 48-50, 52
- Maintien du partage des compétences, 52
- Monarchie symbolique à la tête de l'État, 48
- Question linguistique, 170, 171
- Rapatriement de la Constitution, 48, 50
- Voir aussi* **Charte canadienne des droits et libertés, Formule d'amendement**
- Loi d'harmonisation n° 1***, 226, 227, 229
- Préséance de la version la plus claire, 232, 233
 - Valeur égale des versions française et anglaise, 232, 233
- Loi d'harmonisation n° 2***, 227, 229-231
- Loi d'interprétation***, 239-241

Loi de la judicature

Réorganisation du système
judiciaire dans le
Bas-Canada, 27

***Loi sur l'exercice des droits
fondamentaux et des
prérogatives du peuple
québécois et de l'État du
Québec***, 63, 64

***Loi sur la clarté
référendaire***, 62, 63

Loi sur les Indiens, 68

Assise dominatrice, 66
Contenu, 72
Droit de veto et pouvoir de
mise en tutelle du gouver-
nement fédéral, 73

- M -**Magistrature**, 122, 129-134

Appartenance au Barreau du
Québec, 129
Déontologie, 132, 133
Fonction exclusive de tran-
cher les litiges, 130
– Activisme judiciaire, 131,
133, 134
– Audience, 131, 132
– Contrôle judiciaire, 133
– Résolution à l'amiable, 132
Juges nommés par le gouver-
nement fédéral
– Conseil canadien de la
magistrature, 132

Juges nommés par le gouver-
nement québécois

- Conseil de la magistrature,
132
- Processus de sélection, 131
- Absence de concours, 129
- Absence de processus
électoral, 129
- Cour du Québec, 129, 130
- Nomination par les pre-
miers ministres fédéral et
provinciaux, 129

**Méthodes d'enseignement et
évaluation**, 2, 139-143

Cours magistral, 140, 141
Étude de cas (*casemethod*),
139-141
Examen écrit, 141
– Questions, 141-143
Homogénéité dans toutes les
provinces, 139
Méthode socratique, 139, 140
Multimédias, 141

Métissage

Voir **Mixité**

Mixité, 2, 3, 7, 8, 22

Code civil du Bas-Canada,
186
Coexistence du droit civil et
de la common law, 3, 224
Droit public, 152
Esthétique des jugements,
109, 114
Fédéralisme, 255

Inclusion du droit fédéral,
civil et autochtone, 223
Organisation judiciaire et
rôle des tribunaux, 78-81
Portée, 224

- N -

Notaire, 126-129

Champs de pratique, 128
Code de déontologie, 123, 127
Exercice en cabinet privé ou
en société, 127
Formation, 127
Juriste traditionnel, 122
Membre de la Chambre des
notaires, 126
Officier public et conseiller
juridique, 127
Responsabilités, 127, 128

Nouvelle-France

Arrivée de congrégations reli-
gieuses, 9
Compagnie des cent associés
– Colonisation du territoire,
8
– Faillite, 8
– Monopole de l'exploitation
des fourrures, 8
Contrôle par le Roi de France
(1663)
– Envoi de Filles du Roi, 9
– Gouverneur, 9
– Intendant, 9
Découverte du Canada
(1534), 8

Fondation de la Ville de
Québec (1608)
– Peuplement, 8
– Vie urbaine, 8
Fondation du Séminaire de
Québec (1663)
– Ancêtre de l'Université
Laval, 9
Richesses naturelles
– Fourrure, 8
– Pêche, 8
Territoire
– Division en seigneuries, 8,
9
– Étendue, 8

- O -

**Ordonnance du 17 septembre
1764**

Création de la Cour des plai-
doyers communs, 17
Création de la Cour du Banc
du Roi, 17
Substitution du droit anglais
au droit français, 17

Ordre professionnel, 135

Droit exclusif ou partagé
d'exercice, 121
Protection du public, 121

**Organisation internationale
de la francophonie**, 203

Charte de la francophonie,
206, 207
Composition, 205

Instances consultatives, 207

– Agence universitaire de la francophonie, 207

Membres, 205, 206

Mission, 205

Sommets de la francophonie

– Entente entre le Canada et le Québec, 207

Traité de Niamey, 205

Organisation judiciaire et rôle des tribunaux, 81-106, 254

Contrôle diffus de la constitutionnalité des lois

– Absence de tribunal consultatif, 81, 82

– Procédure de renvoi, 82

Inspiration américaine, 88, 89, 92

Mixité du droit québécois, 78-81

Tribunaux relevant du Parlement fédéral

– Cour canadienne de l'impôt, 82

– Cour fédérale, 78, 82

– Cour fédérale d'appel du Canada, 82

– Cour martiale, 82

Tribunaux relevant des compétences provinciales, 93

Voir aussi **Cour d'appel, Cour du Québec, Cour supérieure, Cour suprême, Esthétique des jugements, Intervenant au litige**

- P -

Pacte relatif aux droits civils et politiques, 162, 172

Paix, ordre et bon gouvernement

Voir **Compétence résiduelle de la Reine**

Parlement

Chambres législatives

– Chambre des communes, 33

– Sénat, 33

Partage des compétences, 19, 34-41, 254

Compétences exclusives, 35, 78

Compétences partagées, 35

Contrôle de constitutionnalité, 38, 39, 164

– Entrave ou atteinte à la compétence, 38

– Tolérance à un empiètement accessoire, 38

Évolution, 35

Exercice conjoint de compétences indirectes

– Protection de l'environnement, 39

– Santé, 39

Organisation des tribunaux, 78

Principes

– Dimension politique, 39

- Interprétation par la Cour suprême, 40

Voir aussi **Compétence résiduelle de la Reine, Pouvoir déclaratoire du Parlement fédéral, Pouvoir de dépenser du Parlement fédéral, Pouvoir de désaveu et de réserve du gouverneur général**

Participation du Canada à l'ordre international, 3

- Alliances à caractère historique, 203-209
 - Commonwealth des Nations, 42, 203-207
 - Organisation internationale de la francophonie, 205-207
- Alliances de nature commerciale, 203, 209-217
 - Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), 212-217
 - Accords signés sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), 209-212, 215, 217
- Alliances de nature militaire, 203, 217-219
 - Organisation des États américains, 219
 - *Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)*, 218

Voir aussi **Convention interaméricaine des droits de l'homme, Coopération et développement interna-**

tional, Québec (Autonomie sur la scène internationale)

Parti québécois, 1

- Idée d'un Québec souverain, 48
- Naissance, 48
- Reprise du pouvoir en 1994, 57
- Victoire électorale en 1976, 48

Voir aussi **Référendum québécois**

Période coloniale anglaise, 11-30

- Bataille des plaines d'Abraham en 1759
 - Prise de Québec, 13
- Déportation des Acadiens (1755-1763), 12
- Exode des loyalistes américains vers le Canada, 18, 25
 - Création des cantons (*free and common soccages*), 25
 - Déstabilisation de la démographie, 25
- Facteurs de conflits entre la France et l'Angleterre
 - Alliance des Anglais avec les Autochtones, 12
 - Guerre de Sept ans entre la France et l'Angleterre (1756-1763), 12

Prise de la forteresse de
Louisbourg par les Fran-
çais (1758), 13

Prise de Montréal, 13

Troubles de 1837-1838 dans
le Bas-Canada, 28

*Voir aussi Acte constitution-
nel de 1791, Acte d'Union
de 1840, Acte de Québec de
1774, Conquête*

Période coloniale française,
7-11

Déphasage entre le droit
français et le droit vivant,
10, 11

Subordination au droit fran-
çais

– Absence d'un droit local, 9,
10

– Arrêts et règlements du
Conseil d'État du roi, 10

– Arrêts et règlements du
Conseil souverain, 10

– Arrêts et règlements du
gouverneur et de
l'intendant, 10

– Coutume de Paris, 8-10

– Édits et ordonnances, 10

Voir aussi Nouvelle-France

Peuples autochtones

Voir Autochtones

**Pouvoir déclaratoire du
Parlement fédéral**

Travaux et transports, 40

**Pouvoir de dépenser du
Parlement fédéral**

Défaut, 39

Péréquation, 39

**Pouvoir de désaveu et de
réserve du gouverneur
général**

Droit de veto sur les lois
adoptées par une province,
41

Premières Nations

Voir Autochtones

Proclamation royale de 1763

Adoption de lois conformes à
celles d'Angleterre, 16

Profession libérale

*Voir Avocat, Notaire, Ordre
professionnel*

Profession universitaire,
121, 122, 137, 138

Activités externes, 137, 138

Contrat, 136

Critères d'accès, 135, 136

Déontologie, 147

Discipline juridique détachée
de la profession d'avocat,
134, 135

Enseignement, 137

Évaluation du professeur par
les étudiants, 143

Liberté, 138, 139

Participation à la vie de
l'université, 137

- Recherche, 137
 Syndicat de professeurs, 136, 137
Voir aussi **Méthodes d'enseignement et d'évaluation, Recherche juridique**
- Professions juridiques, 121**
 Notion, 121
 Types, 121
Voir aussi **Avocat, Notaire, Profession universitaire**
- Q -
- Québec**
 Aspiration à l'autonomie, 31
 Autonomie sur la scène internationale, 203, 207
 – *Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, 209
 – Délégations, 209
 – Doctrine Gérin-Lajoie, 208
 – *Entente Québec-France sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*, 209
 – Ministère des Relations internationales, 208, 209
 Conservatisme, 41, 45
 – Traditionnalisme des facultés de droit, 46
 Modernité, 41
 Opposition à la centralisation des pouvoirs, 35, 40
 Statut minoritaire au sein de la majorité anglophone, 35, 64
Voir aussi **Crise d'octobre, Ère duplessiste, Parti québécois, Question linguistique, Question nationale, Révolution tranquille**
- Question autochtone**
Voir **Autochtones**
- Question linguistique**
Acte constitutionnel de 1791, 167
Acte d'Union de 1840, 30, 167
Charte de la langue française, 169, 170
 – Utilisation de la clause dérogatoire, 172
 Commission d'enquête sur la situation de la langue française et des droits linguistiques au Québec, 168, 169
 – *Loi sur la langue officielle*, 169
 Commission Dunton-Laurendeau (1963-1971), 168
 – *Loi sur les langues officielles*, 168
 Droits des minorités et droits des individus, 167
 Judiciarisation, 170-173
Loi constitutionnelle de 1867, 167
Loi constitutionnelle de 1982, 170, 171

Minorité des francophones
dès 1806, 167
Révolution tranquille, 167,
168

Question nationale

Irrésolution, 64
Judiciarisation, 50-52, 57, 58

*Voir aussi Accords de Charlot-
tewtown, Accords du Lac
Meech, Commission natio-
nale sur l'avenir du Québec,
Déclaration de Calgary,
Référendum pancanadien,
Référendum québécois,
Renvoi relatif à la sécession
du Québec*

- R -

Rapport Durham

Politique d'assimilation, 28,
29

Recherche juridique, 135, 143

Absence de subvention
– Libre analyse, 144
Évaluation du professeur-
chercheur
– Accès à la profession, 146
– Qualité, 146
– Par les pairs, 146
– Promotions, 146
Produits
– Article, 145, 146
– Monographie, 145
Subvention
– Impératifs rigides, 144

Recours collectif

Class action américaine, 109
Conditions, 108, 109
Entente à l'amiable, 109

Redéfinition de la famille

Conception individuelle et
libérale, 173
– Union civile, 174
Conjoints de fait
– Discrimination, 176, 177
Constitutionnalisation, 173,
176
Contractualisation, 173
Couple homosexuel
– Application des lois socia-
les, 173
– Discrimination, 175, 176
Couple hétérosexuel, 175
Modèle patriarcal et chrétien
de l'ère duplessiste, 173
Protection de la partie vulné-
rable au contrat
– Patrimoine familial, 173
– Prestation compensatoire,
173
– Résidence familiale, 173

Référendum pancanadien, 57

Résultats, 58

Référendum québécois

1980
– Résultats, 48
1995
– Résultats, 57

Renvoi

- Constitutionnalité, 92, 93
- Définition, 91, 92
- Fonction consultative, 88, 91
- Rareté, 93

Renvoi sur la sécession du Québec, 58-62

- Constitutionnalité de la procédure de renvoi, 92
- Obligation de négocier des acteurs politiques, 59
- Reconnaissance internationale, 61
- Réponses législatives, 62-64
- Respect du droit constitutionnel, 60, 61

Voir aussi Loi sur la clarté référendaire, Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec

Révolution française (1789), 24, 183, 185

- Répudiation du droit seigneurial, 9, 24

Révolution tranquille, 41, 45-48, 209

- État-providence, 46, 256, 257
- Prise de conscience collective, 47
- Question linguistique, 167
 - Identité nationale, 168
- Réaction à l'ère duplessiste, 46

Recherche juridique, 135

- S -**Serment du test**

- Exclusion des Canadiens français du Conseil législatif et exécutif, 17
- Conflits entre anglophones protestants et francophones catholiques, 17, 18

Statut de Rome

- Cour pénale internationale, 220
- Mise en œuvre par le Canada
 - *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre*, 220

Statut de Westminster de 1931, 203, 204

- Amendement à la Constitution réservé à Londres, 42
- Cour suprême du Canada, 85
- Indépendance formelle du Canada, 42
- Maintien des appels au Conseil privé de Londres, 42

Voir aussi Déclaration de Balfour

- T -**Tradition civiliste**

Voir Droit civil

Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

- Finalité, 218, 219

Membres, 218

Traité de Paris

Maintien de la liberté de religion catholique, 14, 15

Responsabilité fiduciaire envers les Autochtones, 70

Victoire des Anglais, 13

Traité de Versailles

Rupture du lien filial entre l'Angleterre et les Treize colonies américaines, 24

– Modification de la frontière avec le Canada, 24

Transsystémisme

Formation d'une identité juridique plurielle

– Dialogisme, 224, 225

Prolongement du bijuridisme et de la mixité, 224

Treize colonies américaines, 18

Proclamation d'indépendance, 24

– Exode des royalistes, 18, 25

– Reconnaissance par la France, 24

Soulèvement contre l'Angleterre, 22

– Lettres adressées aux Canadiens français, 22-24

– *Tea Party* bostonien (1773), 18, 22

Subordination aux Anglais, 11, 13

*Voir aussi **Traité de Versailles***

Tribunal des droits de la personne, 97-105, 199

Composition, 100

Création par la *Charte des droits et libertés de la personne*, 98

Institutionnalisation du principe de non-discrimination, 97, 98

Mesures de réparation, 98, 100, 101

– Efficacité, 103, 104

Originalité, 101

Synergie avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 100